

# Résidence Claires Fontaines

## Livret d'accueil



Claires Fontaines  
Espace Charles-de-Gaulle  
01150 Saint-Vulbas  
Tél : 04.74.61.53.33  
Fax : 04.74.61.54.88  
Mail : [mapastvulbas@clairesfontaines.fr](mailto:mapastvulbas@clairesfontaines.fr)

# Sommaire

## I. L'établissement

- Situation géographique
- Statut juridique
- Capacité d'accueil
- Public accueilli
- L'admission
- L'accompagnement en soin
- Le respect des règles d'hygiène
- Les locaux
- Les instances
- La sécurité
- La gouvernance de l'établissement

## II. Votre confort

- La chambre
- Les services

## III. Votre bien-être

- La restauration
- Les agents de services hospitaliers
- Le service maintenance et sécurité
- L'animation
- Les prestations coiffure et pédicure
- Le culte
- Les biens et valeurs personnels

## IV. Votre santé

- Le médecin coordonnateur
- Le libre choix du médecin traitant
- L'équipe soignante pluridisciplinaire
- Les autres intervenants
- Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance
- Quelques numéros et liens utiles



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention, afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) Claires Fontaines et des personnes Handicapés Psychiques (FAM) Grands Champs.

L'établissement est engagé dans un projet de labellisation « Humanitude », label de bientraitance, fondement de nos valeurs institutionnelles.

Ce document a été élaboré conformément au Code de l'action sociale et des familles et à la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Plus précisément, son contenu reprend les dispositions de la circulaire n° 138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L. 311-4 du C.A.S.F.

La direction et l'ensemble du personnel de Claires Fontaines vous souhaitent la bienvenue, en espérant que ce livret d'accueil vous permettra de disposer d'informations utiles pour votre séjour. Le personnel mettra à votre service ses compétences et sa disponibilité, mais aussi son sens de l'accueil et de l'accompagnement.

Nous souhaitons pouvoir vous proposer un lieu de vie agréable dans une ambiance chaleureuse. L'ensemble de l'équipe est à votre écoute pour tout renseignement complémentaire et vous accueille avec plaisir pour une visite de l'établissement.

Le directeur,  
Houria GIL

## *I- L'établissement*

L'EHPAD « Claires Fontaines », nommé ainsi du fait des nombreuses sources dans le village, a été inauguré en 1989.

Saint-Vulbas est une commune du département de l'Ain en région Auvergne-Rhône-Alpes.



La direction et l'ensemble du personnel sont heureux de vous présenter ses locaux et son fonctionnement.

### ○ Situation géographique

L'établissement est proche de la mairie, facile d'accès grâce aux réseaux routiers comme la départementale 20, l'autoroute A6, des panneaux directionnels se trouvent à l'entrée du village.

### ○ Statut juridique

L'EHPAD Claires Fontaines est une structure publique hospitalière faisant partie de la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux.

- Capacité d'accueil

La capacité totale de l'établissement est de 53 lits, dont 1 lit en hébergement temporaire.



- Public accueilli

La structure accueille des personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans, y compris celles atteintes de certaines pathologies de type Alzheimer ou apparentées sous conditions, la structure ne possède pas d'Unité de Vie Protégé (UVP).

Leur dépendance est évaluée à l'aide de la grille AGIR, appliquée dans tous les établissements d'hébergement pour personnes âgées, conformément au texte en vigueur.

L'EHPAD est habilité à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale et de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Le médecin coordonnateur et l'équipe pluridisciplinaire évaluent le niveau de dépendance du résident selon plusieurs critères tels que la capacité à effectuer sa toilette, à s'habiller, à se déplacer...



## ○ L'admission

L'entrée d'une personne en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes se fait à votre initiative et/ou celle de votre famille.

A l'admission dans la structure, un certain nombre de documents administratifs vous sera demandé tels que :

- Carte vitale
- Attestation de sécurité sociale
- Carte de mutuelle
- Contrat de séjour
- Règlement de fonctionnement
- Relevé d'identité bancaire
- Dernier avis d'imposition
- Assurance de responsabilité civile en cours
- Désignation de la personne de confiance
- Photo d'identité
- Du livret de famille
- De la carte d'identité

S'il a lieu :

- Carte d'allocation de la CAF
- Notification APA
- Notification Aide sociale
- Les éléments relatifs au contrat d'obsèques
- Documents relatifs à une mesure de protection

Une fiche récapitulative des documents à joindre vous sera remise lors de la demande d'admission ainsi qu'une fiche de renseignements à compléter.



### Les frais de séjour

L'établissement est habilité à l'Aide Sociale.

L'APA peut-être également allouée aux résidents selon l'évaluation de sa dépendance, l'allocation est versée par le Conseil Départementale d'origine.

L'arrêté du prix de journée est transmis par le Conseil Départemental de l'Ain et révisé annuellement.

A votre arrivé, vous serez accueilli par le personnel administratif et le personnel soignant.

- L'accompagnement en soin

La cadre de santé met en place des règles de vie, coordonne et organise les soins dont elle est responsable.

- Le respect des règles d'hygiène

Une infirmière hygiéniste met en œuvre les principes, les moyens et les pratiques visant à diminuer le risque infectieux dans l'établissement.

Le résident et sa famille sont invités à s'associer à la prévention des infections, notamment par une désinfection des mains en entrant et en sortant de l'établissement ou de la chambre.

Il est demandé aux visiteurs de reporter leur visite quand ils sont malades afin d'éviter les risques d'épidémies et ainsi protéger nos résidents.

Certaines situations peuvent exiger un renforcement des mesures d'hygiène pour limiter le risque de contagion. Dans ce cas, il peut être demandé au résident de ne pas sortir de sa chambre, de limiter le nombre de visites et d'accepter des mesures spécifiques mises en œuvre par le personnel soignant.

La prévention du risque infectieux est coordonnée par une infirmière hygiéniste en collaboration avec le comité de suivi du risque infectieux.

---

- Les locaux

L'établissement bénéficie de locaux clairs, agréables et sécurisés, adaptés aux personnes accueillies.

La structure est de plain-pied, les chambres toutes individuelles d'environ 20m<sup>2</sup> disposent d'un espace privatif extérieur offrant un accès direct au parc de l'EHPAD (d'où l'impossibilité d'accueillir des personnes déambulantes).

Des salles d'eau aménagées se situent dans chaque aile de la structure.

Des patios intérieurs agrémentent l'espace de végétation offrant des « bulles de verdure ».

L'ensemble des locaux de la structure répond aux normes de sécurité actuellement en vigueur et offre calme, repos et sécurité.



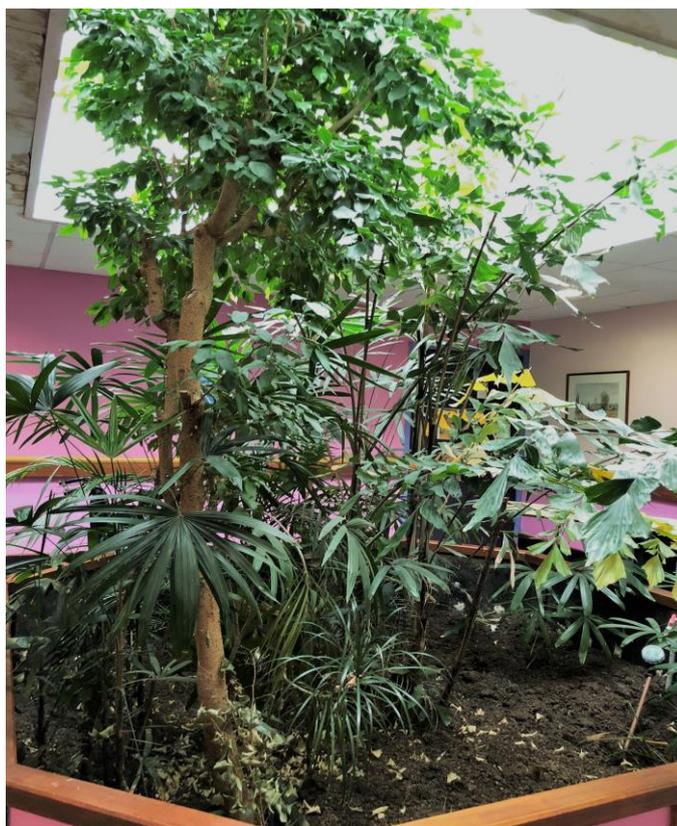
*Hall d'entrée*



*Lieu d'attente*



*Espace privatif extérieur*



*« Bulle de verdure »*



*Cuisine*



*Lingerie*



*Salle polyvalente*



*Salon de coiffure*



Chambre



Salle de douche

---

- Les instances

Des instances auxquelles vous pouvez-être amenés à participer comme :

Le conseil d'administration délibère sur la politique générale de l'établissement et définit les grandes orientations stratégiques. Il est présidé par le Maire de la commune et composé de membres élus avec pouvoir et de membres consultatifs.

Le conseil de la vie sociale, composé de membres élus parmi les résidents, des familles et le personnel. Il permet d'ouvrir le débat sur tous les sujets concernant la vie sociale de l'institution, d'en définir les problématiques éventuelles et de permettre des améliorations voire des évolutions dans les pratiques.

Les comptes rendus sont affichés à l'entrée de l'établissement.

La commission menus permet aux résidents participants de donner leur avis sur les menus et de faire des propositions.

- La sécurité

L'EHPAD Claires Fontaines relève de la réglementation applicable aux établissements recevant du public.

La présence de deux personnels soignants la nuit assure la continuité des soins.



## ○ La gouvernance de l'établissement

L'établissement est sous la direction de Mme Houria GIL, chef d'établissement de l'EHPAD Claires Fontaines et le FAM Grand champ.

Madame GIL est aussi directeur de la Direction Commune regroupant :

- EHPAD Claires Fontaines + FAM Le grand champ à Saint-Vulbas (01150)
- EHPAD Fontelune + SSIAD à Ambérieu-en-Bugey (01500)
- EHPAD La Catherinette à Pont d' Ain (01160)
- EHPAD Maison à soie à Tenay (01230)

Son rôle est d'assurer la conduite générale de l'établissement et d'exécuter les délibérations du Conseil d'administration.

Le Comité de direction est l'instance décisionnelle, qui assure le management de l'établissement. Il se réunit périodiquement selon la priorité et les thèmes à aborder, en présence du directeur et des directeurs adjoints.

Le Conseil d'Administration définit la politique générale de l'établissement et exerce un contrôle sur la gestion et les finances de l'EHPAD et du FAM.

Le Conseil de Vie Sociale (CVS), instance consultative, est composé de représentants des résidents, des familles, du personnel et du Conseil Départemental. Il donne son avis et fait des propositions pour tout ce qui concerne la vie dans l'établissement.

Le Comité technique d'établissement et le Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail se réunissent au moins deux fois par an. Composés du directeur et de représentants d'organisations syndicales élus, ils associent les personnels à la gestion de l'établissement (budget, bilan social, organisation du travail, formation du personnel...) et contribue à sa politique d'amélioration des conditions de travail.

Les instances consultatives émettent un avis sur un certain nombre de projets et de décisions. Elles visent à associer les professionnels de l'établissement, les familles et les tutelles au fonctionnement de l'établissement et à la vie des résidents.

## II- Votre confort

- La chambre



L'établissement dispose uniquement de chambres individuelles.

Chaque chambre est équipée d'une salle d'eau avec toilettes et lavabo, donnant accès à une terrasse privative.

Votre chambre reste un espace privé, aménagé et décoré dans le respect de certaines conditions (notamment normes incendie et électrique...).

Une ligne téléphonique privée peut-être installée sur votre demande.

- Les services

- Le courrier

Il est distribué tous les jours. Pour le départ de votre correspondance, une boîte aux lettres est à votre disposition dans le hall d'accueil.

L'adresse postale de l'EHPAD est :

*Résidence Claires Fontaines  
Espace Charles-de-Gaulle  
01150 Saint-Vulbas*

Si vous ne gérez pas vous-même votre courrier, le nécessaire de suivi doit-être fait.

## Le linge

Le lavage du linge des résidents et sa distribution sont assurés par le personnel de blanchisserie.

- Votre linge personnel doit être impérativement marqué de votre nom et prénom, une prestation payante « marquage du linge » est proposée lors de votre entrée.
- Les vêtements fragiles (laine ou thermolactyls), ne sont pas pris en charge par l'établissement.



## Les visites

Les visites peuvent se dérouler dans votre chambre ou dans les parties communes.

## Horaires d'ouverture

Les services administratifs de l'EHPAD Claires Fontaines sont ouverts du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

### ***III- Votre bien-être***

#### ○ La restauration

Les cuisiniers préparent les repas. Ils collaborent avec une diététicienne pour l'équilibre des menus et le maintien de votre état nutritionnel.

Les petits déjeuners sont servis en chambre.

Les déjeuners, collations et dîners sont pris en salle de restaurant.

Si votre état de santé ne le permet pas et sur avis de l'équipe soignante, les repas vous seront exceptionnellement servis en chambre.



- Petit déjeuner 7h30 à 9h00 en chambre
- Déjeuner 12h00 en salle à manger
- Collation 15h en salle à manger
- Dîner 18h30 en salle à manger

Vous avez la possibilité d'inviter des parents ou amis à déjeuner, sous réserve de prévenir le secrétariat ou le personnel soignant au moins 48 heures à l'avance. Les tarifs sont affichés à l'entrée de la structure.

Lors de vos sorties extérieures, il convient simplement de le signaler à l'accueil ou à un membre du personnel.

#### ○ Les agents de services hospitaliers

Les agents de services hospitaliers (ASH) sont chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux de la structure. Ils participent aux tâches permettant d'assurer le confort des résidents, sont également chargés du service hospitaliers le midi et le soir lors des repas.



## ○ L'animation



L'EHPAD est avant tout un lieu de vie, le rôle de l'animatrice est de mettre en œuvre et de développer le « projet de vie sociale » de chaque résident.

L'animation favorise et améliore l'accompagnement du résident et ne peut être bénéfique qu'au travers d'un travail de collaboration et d'implication de tous les professionnels. Le lien social est « l'affaire

de tous », il est vital pour chaque résident de l'EHPAD. L'animation joue un rôle important sur le bien-être individuel et social de la personne, elle réactive les liens sociaux.

Elle accompagne et valorise les choix et les actions de la personne, elle permet de promouvoir également la participation à la vie sociale, facilite la citoyenneté et améliore la médiation entre les individus, les groupes et leur environnement.

L'animatrice vous propose des activités pour permettre les échanges et entretenir les liens.

Les différents programmes d'animation proposés sont affichés.

Vous choisissez d'y participer selon votre intérêt.

Toute l'année des activités récréatives, culturelles, chorale, loto, gymnastique douce et des après-midi dansantes sont organisées.

Une bibliothèque et des jeux de société sont à votre disposition.

Cette volonté tacite d'échange et de partage nous permet tous ensemble de rompre avec l'isolement.

## Les sorties

Afin d'assurer le maintien du lien social et de promouvoir les relations intergénérationnelles, des sorties à caractère festif ou culturel sont planifiées tout au long de l'année.

## Événements

Des animations festives sont également organisées au sein de la structure afin de marquer les anniversaires de chaque mois, des événements tels que la fête de la musique, le carnaval, les repas à thème, Noël ...



---

- Le service maintenance et sécurité

L'agent technique de la structure assure les travaux de maintenance du lundi au vendredi. L'agent est aussi polyvalent d'entretien en collectivité, il s'occupe de l'entretien des extérieurs et de la maintenance des locaux et espaces à usage collectif en accord avec les règles de sécurité. L'agent technique est parfois en charge des commandes d'approvisionnements d'outils et de consommables.

- Les prestations coiffure et pédicure

Coiffeuse

Une prestation coiffure hebdomadaire vous est proposée.  
Les prises de rendez-vous se font au secrétariat.  
Cette prestation est à votre charge.

Pédicure

Des pédicures interviennent une fois par mois.  
Cette prestation est également à votre charge.



- Le culte

Vous pouvez exercer le culte de votre choix.  
Généralement, un office catholique est célébré le vendredi.

- Les biens et valeurs personnels

Vous pouvez disposer d'une petite somme d'argent destinée à couvrir vos dépenses personnelles.

Pour vos biens et valeurs, la responsabilité de l'établissement Claires Fontaines ne peut être engagée en cas de vol, de perte ou de dégradation dans votre chambre.

## IV- Votre santé

L'EHPAD Claires Fontaines est un lieu de vie mais aussi de soins, la structure bénéficie d'une surveillance permanente grâce à un système dit « appel malade » et à la présence de personnels soignants jour et nuit.

Le personnel porte une tenue de couleur permettant l'identification de chaque professionnel :

- Couleur mauve → Les infirmières
- Couleur verte → Les aides-soignants de jour
- Couleur bleu → Les aides-soignants de nuit
- Couleur rose → Les agents de services hospitaliers
- L'animatrice est en tenue civile
- Les stagiaires sont généralement en blanc

### ○ Le médecin coordonnateur

Le médecin coordonnateur assure le lien entre les partenaires externes intervenants dans l'établissement. Il participe à l'évaluation des soins et leur organisation. Il conduit la commission d'admission qui évalue les dossiers pour les futures entrées.

### ○ Le libre choix du médecin traitant



Le résident conserve le libre choix de son médecin traitant.

### ○ L'équipe soignante pluridisciplinaire

Elle est composée du Cadre de Santé, des infirmières, des aides-soignants, des aides-soignants en gérontologie et des aides médico-psychologiques.

Les soins de nursing permettent l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne tout en essayant de maintenir et de préserver l'autonomie du résident.

La prise en soin tient compte du rythme de vie, de ses souhaits et dans le respect du résident selon la philosophie de l'humanité.

L'infirmière se centre sur l'amélioration de l'état de santé, le maintien de l'autonomie, tout en prodiguant les soins correspondant aux besoins de chacun afin de prévenir ou de gérer les troubles de comportement, et de stimuler les capacités cognitives.

### Le référent soignant

Le référent est l'interlocuteur privilégié du résident et de ses proches, il est un repère soignant pour le résident et sa famille. Il est également l'interlocuteur auprès de l'ensemble de l'équipe soignante



## La psychologue

Elle participe à l'élaboration et au suivi du projet personnalisé des résidents. Elle réalise également des entretiens (rencontres famille) et des suivis individuels.

- Les autres intervenants

## L'ergothérapeute

Il met en œuvre des actions de réadaptation, de prévention, de confort et de sécurité. Son action permet de promouvoir l'autonomie des résidents. Il se tient également à la disposition des familles pour les conseiller lors de certains achats (ex : chaussures).

## Le kinésithérapeute

Les résidents peuvent bénéficier sous prescription médicale d'actes de kinésithérapie. Il favorise le maintien de l'autonomie par l'aide à la marche, les suites de chutes, la rééducation etc...



# Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

## 1. Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

## 2. Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

## 3. Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

## 4. Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

## 5. Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

## 6. Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

## 7. Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

## 8. Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

## 9. Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

## 10. Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

## 11. Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

## 12. La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

## 13. Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

## 14. L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.





### Quelques numéros utiles

Accueil	04.74.61.53.33.
Médecin coordinateur	04.74.46.56.42.
Cadre de Santé	04.74.46.56.43.
Mairie	04.74.61.52.09.
Conseil Départemental	04.74.32.32.32.
Agence Régional de Santé	04.74.32.80.60.

### Quelques liens utiles



#### Direction

[direction@clairesfontaines.fr](mailto:direction@clairesfontaines.fr)

#### Secrétariat

[mapastvulbas@clairesfontaines.fr](mailto:mapastvulbas@clairesfontaines.fr)

#### Cadre de Santé

[cadresante@clairesfontaines.fr](mailto:cadresante@clairesfontaines.fr)

#### Ressources humaines

[rh@clairesfontaines.fr](mailto:rh@clairesfontaines.fr)

## Quelques liens utiles



### EHPAD :

- [ehpadamberieu@fontelune.fr](mailto:ehpadamberieu@fontelune.fr)
- [ehpadtenay@maisonsoie.fr](mailto:ehpadtenay@maisonsoie.fr)
- [mapastvulbas@clairesfontaines.fr](mailto:mapastvulbas@clairesfontaines.fr)
- [contact@ehpad-pondain.fr](mailto:contact@ehpad-pondain.fr)

Nous vous remercions de votre intérêt  
porté pour notre structure !

A bientôt



